



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.81/2  
30 juin 1994

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

---

---

**PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Quatrième réunion du Groupe de travail d'experts sur  
le projet de protocole relatif à la protection de la  
mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'  
exploration et de l'exploitation du plateau continental,  
du fond de la mer et de son sous-sol.

Madrid, 11-12 octobre 1994

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE**

## Introduction

A leur Huitième réunion ordinaire (Antalya, 12-15 octobre 1993), les Parties contractantes ont accepté l'offre de l'Espagne et décidé de convoquer la Conférence de plénipotentiaires sur le projet de protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol, à Madrid, Espagne, en octobre 1994, laquelle Conférence serait immédiatement précédée d'une quatrième réunion d'experts méditerranéens à convoquer au même lieu (UNEP(OCA)/MED IG.3/5).

A sa dernière réunion (Rabat, 8-9 juin 1994), le Bureau des Parties contractantes a décidé de convoquer la quatrième réunion d'experts à Madrid, les 11 et 12 octobre 1994, et la Conférence de plénipotentiaires également à Madrid, les 13 et 14 octobre (UNEP/BUR/44/4).

Lors de la troisième réunion d'experts (Le Caire, octobre 1991), les experts des gouvernements ont soigneusement revu le projet de protocole. Quelques réserves ayant trait à des articles précis ont été formulées. Les articles controversés ont été mis entre parenthèses et dans certains cas des variantes ont été présentées.

### Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le mardi 11 octobre 1994, à 9 heures, au Placio de Congresos de Madrid (Paseo de la Castellana, 99, 280046 Madrid, tél: 337 81 00 - 337 81 01, télex: 47678PECME, fax: 597 10 94).

### Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

Le règlement intérieur des réunions et conférences des parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'appliquera mutatis mutandis à la réunion.

### Point 3 de l'ordre du jour - Election du bureau

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur, la réunion élira parmi les représentants des Parties contractantes un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

### Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat a été distribué sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.81/1 et sa version annotée constitue le présent document. Une proposition d'emploi du temps figure en annexe au présent document. Il est envisagé qu'un groupe de rédaction restreint sera constitué. Les langues de travail de la réunion

seront l'anglais et le français.

Point 5 de l'ordre du jour - Examen du projet de protocole "offshore"

La réunion sera saisie de la dernière version du projet de protocole "offshore" figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.81/3. Le représentant du Secrétariat présentera le projet de protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol.

Il est prévu que la réunion n'examinera que les questions encore en suspens dans le projet de protocole et qu'elle conviendra d'un texte commun qui sera soumis à la Conférence de plénipotentiaires qui doit se tenir les 13 et 14 octobre à Madrid. Si aucun accord ne peut être dégagé, des variantes seront laissées entre parenthèses pour négociation ultérieure par la Conférence de plénipotentiaires.

Point 6 de l'ordre du jour - Questions diverses

La réunion souhaitera peut-être aborder toute autre question se rapportant au protocole "offshore".

Point 7 de l'ordre du jour - Adoption du rapport de la réunion

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 8 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée le mercredi 12 octobre 1994 à 18 h 30.

ANNEXE

Emploi du temps proposé

<b>Date</b>	<b>Séance</b>	<b>Points de l'o.d.j.</b>
Mardi 11 octobre	Matinée (9 h 30 - 12 h 30)	1, 2, 3, 4, 5
	Après-midi (14 h 30 - 17 h 30)	5 (conclusion), 6
Mercredi 12 octobre	Matinée (9 h 30 - 12 h 30)	Libre (rédaction du rapport de la réunion)
	Après-midi (14 h 30 - 18 h 30)	7, 8

Pause café: 11 h  
16 h